



3 Grand'Rue  
86320 PERSAC

**Téléphone** 05 49 48 47 15  
**Fax** 05 49 48 44 93  
**Mail** persac@departement86.fr

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 21 décembre 2017 à 20 h 00, à la Mairie

*Sous réserve d'approbation au prochain conseil.*

- ▷ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
- ▷ Date de convocation du conseil municipal : **14 décembre 2017**

### Étaient présents :

Maïlys **CHABRUN** Patricia **RAVAILLAULT** Serge **BEGOIN** Jean-Luc **COIFFARD** Gontrand **DELASSUS**  
Frédéric **FAUCHARD** Gaëtan **HOCHART** Christophe **REGEON** Régis **SIROT** Gilles **THOMAS**

### Étaient excusés : Hélène **DEGREEF** Timothy **KING**

Anne **LAURENT** a donné pouvoir à Serge **BEGOIN**  
Guy **DEGREEF** a donné pouvoir à Gontrand **DELASSUS**

.....

### ▷ Ordre du jour :

- Secrétaire de séance : Gontrand DELASSUS
- Approbation du compte-rendu de la séance du 23 novembre 2017

### *Administration et Finances :*

- Subvention complémentaire au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018
- Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »
- Tarifs Communaux 2018
- Renouvellement d'un bail commercial
- Location logement communal
- Revalorisation du parc locatif
- Bons vacances CPA de Lathus
- Remboursement GROUPAMA

### *Questions diverses*

## Début de la séance 20 h 00.

Est nommé secrétaire de séance : **Gontrand DELASSUS**

**Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## Administration et Finances

### **Subvention complémentaire au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018**

Par **délibération N° 20171602-10** en date du 16 février 2017, le conseil municipal a décidé d'effectuer une rénovation assortie d'une extension de la salle des fêtes.

Après réception du diagnostic concernant la toiture, au vu de l'urgence de remédier aux désordres constatés, le Maire propose de faire réaliser les travaux liés à la toiture (couvert et isolation) pour la partie existante avec une tranche optionnelle liée à l'extension 67 m<sup>2</sup>.

Au vu de ces travaux incompressibles, il convient de délibérer afin de solliciter au titre de la DETR 2018 une subvention à hauteur de 30 % de l'opération.

**Accord du conseil à l'unanimité - Délibération**

### **Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »**

Le Maire informe l'assemblée qu'il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par leur conseil, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose que soient prises en charge, au compte 6232, les dépenses liées aux actions communales suivantes :

-d'une façon générale, l'ensemble des biens et services, **objets** et **denrées** divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, commémoration, manifestations traditionnelles/culturelles/touristiques/artistiques, réceptions officielles et inaugurations, ainsi qu'à l'occasion de divers événements notamment lors de mariages, décès, naissances, gratifications liées aux agents communaux, départs à la retraite des agents communaux, récompenses sportives culturelles, réunions, ateliers.

**Accord du conseil à l'unanimité - Délibération**

### **Tarifs Communaux 2018**

- **Présentation des Tarifs Municipaux en euros**

Les tarifs municipaux restent inchangés.

LIBELLE	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	2017	2018	2017	2018
<b>LE CAMPING (tarif journalier)</b>				
Adulte	1,00	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
Enfant (jusqu'à 14 ans)	0,50	<b>0,50</b>	<b>0,50</b>	<b>0,50</b>
Emplacement	2,00	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>
Branchement électrique	2,00	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>
<b>LES CARTES DE PECHE</b>				
Cartes annuelles	45,00	<b>45,00</b>	50,00	<b>50,00</b>
Cartes journalières ouverture et Jour des lâchers de poissons	10,00	<b>10,00</b>	10,00	<b>10,00</b>
Cartes journalières ordinaires	6,00	<b>6,00</b>	6,00	<b>6,00</b>
<b>SALLE DES FETES</b>				
Vin d'honneur	80,00	<b>80,00</b>	100,00	<b>100,00</b>
Repas complet 1 jour (y compris vin d'honneur)	120,00	<b>120,00</b>	160,00	<b>160,00</b>

Repas complet 2 jours	180,00	<b>180,00</b>	240,00	<b>240,00</b>
<b>LA SALLE DE MUSIQUE</b>				
Loyer annuel CLE DE SOL	30,00	<b>30,00</b>		
Location chaque séance professeur	10,00	<b>10,00</b>		
<b>LE CENTRE D'ACCUEIL</b>				
Location salle polyvalente vin d'honneur	50,00	<b>50,00</b>	65,00	<b>65,00</b>
Location salle polyvalente 1 jour	80,00	<b>80,00</b>	105,00	<b>105,00</b>
Location salle polyvalente 2 jours	110,00	<b>110,00</b>	150,00	<b>150,00</b>
<b>LE PLAN D'EAU COMMUNAL</b>				
<b>LE MATERIEL</b>				
Table 2 m	2,00	<b>2,00</b>	2,00	<b>2,00</b>
Plateau 4 m	3,00	<b>3,00</b>	3,00	<b>3,00</b>
Banc	1,00	<b>1,00</b>	1,00	<b>1,00</b>
Chaise	0,50	<b>0,50</b>	0,50	<b>0,50</b>
<b>LES BATIMENTS</b>				
La halle touristique 1 jour	130,00	<b>130,00</b>	180,00	<b>180,00</b>
La halle touristique 2 jours	200,00	<b>200,00</b>	270,00	<b>270,00</b>
Forfait jour supplémentaire	100,00	<b>100,00</b>	130,00	<b>130,00</b>
<b>LOCATION PARQUET</b>				
Ensemble parquet	30,00	<b>30,00</b>	30,00	<b>30,00</b>
<b>LE PRESBYTERE</b>				
Loyer annuel	0,15	<b>0,15</b>		
<b>CONCESSION DE CIMETIERE</b>				
Concession trentenaire - prix du m <sup>2</sup>	75,00	<b>75,00</b>		
Concession cinquantenaire - prix du m <sup>2</sup>	100,00	<b>100,00</b>		
<b>COLOMBARIUM</b>				
Case pour 30 ans	350,00	<b>350,00</b>		
Forfait ouverture, fermeture, gravure à chaque dépôt d'une urne	150,00	<b>150,00</b>		
<b>L'ASSAINISSEMENT</b>				
Taxe sur l'eau consommée - par m <sup>3</sup>	0,60	<b>0,60</b>		
Abonnement Annuel	27,00	<b>27,00</b>		
Taxe de branchement	1000,00	<b>1000,00</b>		

Pour chaque réservation de sites communaux, une caution sera demandée :

- 500,00 € pour la location de la salle des fêtes et la halle touristique
- 300,00 € pour la salle polyvalente du centre d'accueil.

**Accord du conseil à l'unanimité - Délibération**

Le tarif des locations des tentes de plein air pour les particuliers est adossé à celui des associations.

<b>LOCATION TENTES PLEIN AIR DEUX JOURS (Montage / Démontage)</b>	<b>ASSOCIATIONS PERSACOISES ET PARTICULIERS PERSACOIS</b>	<b>MAIRIES CCVG LIMITROPHES</b>
<b>8 m x 5 m</b>	<b>80,00</b>	<b>120,00</b>
<b>12 m x 5 m</b>	<b>120,00</b>	<b>160,00</b>
<b>Les deux</b>	<b>150,00</b>	<b>225,00</b>
<b>En sus Forfait semaine</b>	<b>10,00</b>	<b>10,00</b>

Pour chaque réservation de tentes de plein-air, une caution sera demandée :

1 000 € pour la location d'une tente de plein-air

2 000,00 € pour la location de deux tentes de plein-air

Désormais, les associations persacoises bénéficieront d'une location, par an, offerte.

**Accord du conseil à l'unanimité - Délibération**

### **Renouvellement d'un bail commercial**

Atelier menuiserie « route du Breuil », un contrat a été conclu entre la commune et Monsieur Jean-Marc BRUNET pour une durée de trois ans, années entières consécutives, depuis le 1er janvier 2011 et a été renouvelé pour trois ans par un avenant au bail commercial à compter du 01/01/2015 (*jusqu'au 31/12/2017*).

Le maire propose de **ne pas revaloriser** le loyer et de renouveler l'avenant au bail commercial pour une durée d'un an.

***Accord du conseil à l'unanimité - Délibération***

### **Location logement communal**

Le maire rappelle que la commune de Persac est propriétaire de huit logements sociaux au Centre d'Accueil sis « 5 cité de la Croix Génie » construit en 1996.

Etant donné le nombre conséquent des demandes de logement sur la commune, la municipalité a souhaité restructurer deux de ces huit studios en un seul logement d'une superficie d'environ 64 m<sup>2</sup> en vue d'accueillir une famille avec enfants.

De ce fait, les studios 7 et 8 ont été fusionnés pour devenir un appartement de type T3.

Le Maire propose d'appliquer un bail de location d'habitation et suggère de retenir un prix de location adapté à cette situation d'un loyer mensuel de de **350 €** par mois charges comprises (**41,54 €**) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et de lui attribuer un numéro.

Le maire propose que le montant de la caution, remis au propriétaire par le locataire à la signature du contrat de location, s'élève à **308,46 €**.

Il propose de réévaluer le loyer de cet appartement « 5 cité de la Croix Génie », chaque année, à la date anniversaire du contrat en fonction de l'indice de révision des loyers.

***Le conseil, par 11 voix pour et 1 abstention***, accepte les propositions du Maire et attribue le N° 7 à cet appartement de Type T3. ***Délibération***

### **Revalorisation du parc locatif**

Le maire propose au conseil municipal de faire le point sur la révision des loyers du parc locatif pour cette année :

⇒ ***Budget Centre d'accueil « Cité Croix Génie »***

*Révision annuelle à la date d'anniversaire des contrats en fonction de l'Indice de Revalorisation des Loyers.*

- 6 studios du centre d'accueil
- 2 pavillons du centre d'accueil

***Accord du conseil à l'unanimité - Délibération***

- Rez-de-jardin du pavillon « 11 rue de la Croix Génie »

***Accord du conseil à l'unanimité - Délibération***

- Rez-de-chaussée du pavillon « 11 rue de la Croix Génie »

*Frédéric FAUCHARD étant concerné a quitté la salle pour ce point à l'ordre du jour.*

***Accord du conseil à l'unanimité - Délibération***

⇒ ***Budget principal***

*Révision annuelle à la date d'anniversaire des contrats en fonction de l'Indice de Revalorisation des Loyers.*

- Appartement «4 Grand'rue »

***Accord du conseil à l'unanimité - Délibération***

### **Pas de révision**

- Local « association diocésaine » (Location annuelle)
- Local « association Clé de Sol » (Location annuelle)

***Accord du conseil à l'unanimité - Délibération***

### **Bons vacances CPA de Lathus**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2009, une convention de partenariat avait été signée entre le Centre de Plein Air de Lathus et la C.C.L. pour faciliter l'accès des enfants du territoire aux camps organisés pendant les vacances. Le partenariat se faisait sous forme de bons-vacances délivrés par les communes, chaque enfant pouvant disposer d'un bon-vacances pour participer à un camp, d'une durée maximum d'une semaine.

Le bon-vacances pour **2017** était d'une valeur de 100€, financé à hauteur de 50% par l'ex-CCL et de 50% par la commune de résidence de l'enfant. Lors du dernier conseil communautaire, il a été décidé d'inviter les communes-membres à délibérer sur ce sujet et à fixer, si elles le souhaitent, un montant complémentaire à celui de la CCVG arrêté à 50 €.

Le Maire propose au Conseil Municipal de porter la part communale à **50€** par bon pour l'année 2018.

*Accord du conseil à l'unanimité - Délibération*

### **Remboursement GROUPAMA**

Le Maire présente au Conseil Municipal un chèque de remboursement de GROUPAMA d'un montant de **212,23 €** relatif au sinistre d'un bris glace, porte côté conducteur, du camion ISUZU.

*Accord du conseil à l'unanimité - Délibération*

## **Questions diverses**

### **Festival musique de la CCVG**

En 2017, la Communauté de Communes Vienne et Gartempe a poursuivi le festival de musique initié par la Communauté de Communes du Montmorillonais en 2012. Mené en partenariat avec cinq communes et avec l'association Figaro si Figaro là, ce festival a connu un beau succès. Chaque concert était précédé par une découverte patrimoniale de la commune, proposée dans le cadre des Pays d'art et d'histoire.

La CCVG envisage de reconduire cette opération en 2018 sur des nouvelles communes pendant la période du 24 juillet au 1<sup>er</sup> août.

Comme les années passées, la Communauté de Communes prendrait en charge la part la plus importante du coût de cette opération et il serait demandé une participation aux communes, variable en fonction du nombre d'habitants :

- 600 € pour les communes de moins de 500 habitants,
- 900 € pour les communes de plus de 500 habitants.

Avant tout engagement, Gilles THOMAS se renseigne auprès de la CCGV sur l'organisation de cette journée.

## **TOUR DE TABLE**

*\*Régis SIROT*

La commission voirie de la CCVG a validé le linéaire d'intérêt communautaire à l'ensemble du territoire en prenant en compte la participation de la commune. Point à délibérer lors de la prochaine réunion de conseil.

**La station d'épuration** : Une visite de la police de l'eau a été organisée sur site. Le contrôle périodique des systèmes d'assainissement collectif est réalisé au moins une fois tous les 10 ans. Ce dernier date de 2005. Il s'avère que la station est vieillissante, comme en atteste l'état du génie civil, et ses performances sur le traitement des paramètres azotés sont médiocres. De plus, le réseau, sujet à l'intrusion d'eaux claires parasites, amène un surplus d'eau en entrée de la station ; la conception de cette installation fait qu'en cas de surcharge hydraulique, cela entraîne des départs de boues directement vers le milieu naturel. Le transfert de compétence à Eaux de Vienne est prévu en janvier 2019.

*\*Jean-Luc COIFFARD*

La commission « environnement » de la CCVG propose de baliser une nouvelle boucle du sentier de randonnée de « la Fosse aux Loups » reliant Persac à Moulismes, Adriers et Nérignac.

**Fin de la séance à 21h30**